

COMMUNE DE FORTSCHWIHR

**Procès-verbal des
délibérations du Conseil
Municipal de la commune de
Fortschwihr
Séance du 17 décembre 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 17 décembre 2014 à 20 heures 30, à la salle du conseil de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 9 décembre 2014,

sous la présidence de Mme Hélène BAUMERT, maire

- En présence de : M. Michel SHOENENBERGER, M. Bernard MUNSCH, Mme Sylvie GROSS et Mme Nadine RESCH-ROSIN, adjoints, et de Mme Véronique HAEFFLINGER, Mme Michelle LANGOLF, Mme Karine LEY, Mme Béatrice VONARB, M. Jean-Paul BOLLENBACH, M. Pascal MULLER et M. Pascal SYDA, conseillers municipaux.

- Ont donné procuration :

- . M. Christian VOLTZ qui donne procuration à M. Jean-Paul BOLLENBACH,
- . M. Gilles TRESCHER qui donne procuration à Mme Michelle LANGOLF.

- Etait absent excusé :

- M. Michel CAUMETTE

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 13 novembre 2014
3. Projet d'acquisition d'un bâtiment
4. Participation à l'achat d'un mannequin pour le réseau des CPI
5. Convention de participation à la location du gymnase pour la GRS
6. Participation au curage de la Blind
7. Divers

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, a approuvé à l'unanimité l'ajout du point 2 « Approbation du compte-rendu du 13 novembre 2014 ».

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nadine RESCH-ROSIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 NOVEMBRE 2014

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

3 – PROJET D'ACQUISITION D'UN BATIMENT

L'auberge de Mlle LEY est en vente. Un particulier aurait dû en faire l'acquisition pour une rénovation, mais la vente ne s'est pas faite.

Le Conseil Municipal avait déjà délibéré en janvier 2013, afin de donner pouvoir à Madame le Maire pour la poursuite de la négociation avec les héritiers.

L'estimation demandée à l'époque fixait la valeur du bien à 128 000 €. Une nouvelle estimation a été demandée.

Les héritiers ont fixé le prix de vente du bien à 210 000 €. L'ensemble comprend deux parcelles, l'une de 19,48 ares et la 2^{ème} de 2,08 ares soit un total de 21,56 ares.

Les héritiers seraient favorables à l'achat par la commune, pour un aménagement dans l'intérêt public.

Les conseillers font des propositions d'aménagement (bibliothèque, salle de réunion, salle d'évolution, mairie, etc...)

Il est précisé qu'un emprunt sera à prévoir pour cet achat.

L'étude de Maître Preisemann a été informée de l'examen de ce point à la réunion de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner pouvoir à Madame le Maire afin d'entamer les démarches pour l'achat de la propriété située 41 Grand'Rue, comprenant les parcelles cadastrées section 04 n°46 (d'une superficie de 19,48 ares) et section 04 n°181 (d'une superficie de 2,08 ares), au prix de 210 000 €,

- de donner pouvoir à Madame le Maire pour la signature de l'acte d'achat desdites parcelles, et de tout document afférent à cette décision.

4 – PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN MANNEQUIN POUR LE RESEAU DES CPI.

Suite à la réunion des chefs de corps du réseau des CPI, la commune de Jepsheim a transmis un devis pour l'acquisition commune d'un mannequin corps entier, pour un montant de 3 597,60 € TTC.

La commune de Jepsheim précise que la clé de répartition serait de 10, si toutes les communes sollicitées répondent favorablement à l'achat du mannequin (soit 359,76 € TTC par commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à cette demande,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

5 – CONVENTION DE PARTICIPATION A LA LOCATION DU GYMNASSE POUR LA GRS.

Une convention de partenariat a été signée le 20 juin 2012 par le président du SIACCA, Madame le Maire et le président de la GRS pour fixer les modalités financières de prise en charge des frais de location du gymnase de la GRS.

Cette convention prévoit la prise en charge par la commune de 500 € par an.

Afin de pouvoir effectuer le versement de ce montant, le Conseil Municipal doit délibérer pour l'attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer au club de GRS de Fortschwihr une subvention de 500 € annuellement, pour la participation aux frais de location du gymnase,
- de verser cette subvention directement au SIACCA tous les ans,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

6 – PARTICIPATION AU CURAGE DE LA BLIND.

Lors de la réunion du Syndicat de la Blind du 28 novembre, un curage de la Blind a été décidé, allant de sa source jusqu'au niveau de l'atelier communal de Bischwihr. Il s'agit d'abaisser le lit de la Blind pour avoir de l'eau toute l'année. Deux ponts seront également à rabaisser.

Une participation de principe est demandée aux communes de Bischwihr et Fortschwihr.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à cette participation,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

7 – DIVERS.

Décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal :

➤ Non exercice du droit de préemption pour le terrain situé 22 route de Colmar (Carrefour Contact).

Visite de la Centrale Nucléaire de Fessenheim

Celle-ci aura lieu le vendredi 23 janvier à 17h30. Le rendez-vous est fixé devant la mairie à 16h30. Un co-voiturage sera organisé.

Remerciements pour les subventions versées

Les associations suivantes ont adressé leurs remerciements pour les subventions versées :

La BouquINETTE (pour la subvention et la mise à disposition de la salle pour la manifestation « Halloween »), l'Association Française des Sclérosés en Plaques, l'APAMAD, l'Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs et la Banque Alimentaire.

Demande de subvention

Une demande de subvention a été effectuée pour un enfant de la commune scolarisé à l'ARSEA « Les Catherinettes », pour participer au financement d'un séjour en classe d'environnement (3 jours à 13 € soit 39 €). Le versement d'un même montant avait déjà été décidé en conseil municipal du 20 décembre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 39 € à l'ARSEA « Les Catherinettes » pour la classe d'environnement prévue du 16 au 18 juin 2015,
- de charger Madame le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.